



# Le petit journal communal



## Le mot du Maire

par [Mme Catherine Gallois]

SAINT HILLIERS, UN SOUFFLE NOUVEAU

Un an déjà, l'heure du bilan.

Je reste forte de mes convictions et mon engagement avec l'équipe municipale sera total pour les cinq prochaines années. Nos chemins sont parfois creusés d'embûches, mais cela nous rend plus forts.

Monsieur BONY a souhaité mettre fin à ses fonctions d'adjoint. C'est sa décision et je la respecte.

La gestion communale est lourde et complexe et pour mener nos projets à terme nous allons devoir beaucoup nous investir, d'autant que la baisse des dotations de l'Etat ne facilitera pas tâche des petites communes.

Je reste toutefois confiante dans les gens qui m'accompagnent mais je prendrai toujours les décisions qui s'imposent pour agir dans l'intérêt de la commune et de vous tous.

DANS CE NUMÉRO

Compte rendu du Conseil municipal	Page2-3
Vos démarches par Internet	
Permis de conduire	
Création d'entreprise	
Votre santé	Page 4
Regard sur les manifestations	
Prochainement	
Activités socio-culturelles	Page5
Annuaire des entreprises	
Rappel de réglementation	
Contacts utiles	
Enquête	Page 6

Rédacteur [Chantal GERARD]

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du 13/04/15: ".....**

Le 13 avril deux mille quinze, à 20 heures, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS, Maire.

Présents : Mme GALLOIS, M BONY, Mme LESAGE, M BREUIL, Mme CRINON, Mme GERARD, M FOURNAISE, M CHAPUT, M LONGIERAS

Absente : Mlle GAMEIRO COSATA (pouvoir donné à Mme Gallois)

Secrétaire de séance : Mme GERARD

Le Procès-verbal, de la précédente réunion est lu et est signé par 9 conseillers, 2 conseillers refusant de le signer car ils ne l'approuvaient pas.

### Ordre du jour :

- Délibération pour nommer la commission de la loi SAPIN concernant la renégociation des contrats eau et assainissement.
- Délibération pour entériner le mode de gestion des services publics de l'assainissement
- Délibération pour entériner le mode de gestion des services publics de l'eau
- Délibération pour la vente de la maison BACAER au prix de 75000€
- Délibération pour l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM
- Délibération pour le vote des taux d'imposition
- Délibération pour l'affectation des résultats du budget eau/assainissement et du budget communal
- Délibération pour le vote du budget eau/assainissement et du budget communal.
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance et demande à ce que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération supplémentaire :

- Délibération pour les tarifs de la salle communale à compter du 13 avril 2015

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité d'intégrer cette délibération à l'ordre du jour.

Délibération N°2015/15 : Délibération sur le mode de gestion du Service public de l'assainissement collectif.

Madame Le Maire **présente** à l'Assemblée délibérante, en application des dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pris en application de la Loi N° 93-122 du 29 janvier 1993, modifiée relative à la prévention et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, les différents modes de gestion du service public.

Le Conseil Municipal, au vu du rapport présentant les différents modes d'exploitation envisageables

pour le service de l'assainissement, Oui l'exposé de Madame le Maire,

**et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide**

- De retenir l'affermage comme principe de délégation pour le service d'assainissement collectif,
- D'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure en vue de la désignation du délégataire en application des articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération N°2015/16: Délibération sur le mode de gestion du Service public de l'eau potable.

Madame Le Maire **présente** à l'Assemblée délibérante, en application des dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pris en application de la Loi N° 93-122 du 29 janvier 1993, modifiée relative à la prévention et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, les différents modes de gestion du service public.

Le Conseil Municipal, au vu du rapport présentant les différents modes d'exploitation envisageables pour le service de l'eau potable, Oui l'exposé de Madame le Maire,

**et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide**

- De retenir l'affermage comme principe de délégation pour le service d'eau potable,
- D'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure en vue de la désignation du délégataire en application des articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération N°2015/14: Délibération sur la nomination de la commission L 1411-5 CGCT, pour les modes de gestion du Service public de l'assainissement collectif et de l'eau potable.

Madame Le Maire **rappelle** au Conseil Municipal que suite au choix du mode de gestion du service public d'assainissement collectif et du service public d'eau potable,

Le Conseil Municipal **procède et après avoir délibéré, passe au vote à bulletins secret de la commission L1411-5 CGCT** Une seule liste a été déposée, et il a été distribué à chaque membre du conseil municipal, la liste, un bulletin blanc et une enveloppe. Il est ensuite procédé au dépouillement des résultats, qui sont les suivants :

**8 listes complètes**

**3 nuls**

**DECIDE** la désignation spécifique conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de la commission qui se compose comme suit

**Membres titulaires :**

Madame le Maire, Président de la Commission

M Bastien BONY

Mme Josiane HOSSE

M Régis LONGIERAS

**Membres suppléants :**

Mme Michèle LESAGE, suppléance à la présidence

Mme Annabelle CRINON

Mme Chantal GERARD

M Philippe BREUIL

Cette commission délibérante, pour chacun des services publics aura les attributions définies par les articles L1411-1 et L1411-5 du CGCT à savoir l'attribution, le choix des candidats habilités à remettre les offres, l'ouverture des plis, l'émission d'un avis sur les offres, l'économie générale du contrat

Délibération N°2015/17: Délibération sur la vente de la maison BACAER

Madame Le Maire **présente** à l'Assemblée délibérante, le courrier reçu de l'Etude notariale de Mes Bacquet et Martinez à Provins, la proposition faite par une société civile immobilière, d'acquérir la maison située à Chalaudre la Grande et dépendant de la succession BACAER au prix de 75000€. Compte tenu des nombreux travaux à effectuer et de la présence d'amiante sur le toit du garage,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide,**

de donner son accord pour la vente de la maison BACAER au prix de 75000€

Délibération N°2015/18: ADHESION DE LA COMMUNE DE POMMEUSE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Pommeuse au SDESM

Délibération N°2015/19: VOTE DES TAXES D'HABITATION, DU FONCIER BATI ET DU FONCIER NON BATI

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et **en avoir délibéré, à l'unanimité, décide** de ne pas augmenter les taxes pour 2015 et les maintient comme suit :

- Taxe d'habitation : 10.33%
- Taxe foncier bâti : 14.43%
- Taxe foncier non bâti : 31.52%

Délibération N°2015/20: AFFECTATION DES RESULTATS 2014 AUX BUDGETS M14 ET M49

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et **en avoir délibéré, à 10 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide** d'affecter les résultats suivants :

**BUDGET PRINCIPAL M14 :**

Investissement : 334344.33€

Fonctionnement : 161702.46€

**BUDGET EAU M49 :**

Investissement 147339.73

Déficit de fonctionnement : - 59086.03€

Délibération N°2015/21a: Vote du budget communal - M14-

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et **en avoir délibéré, vote à :**

9 voix POUR

1 voix CONTRE

1 ABSTENTION

POUR le budget M14-2015- qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 468 051.46€
- Section d'investissement : 701 101.16€

**Délibération N°2015/21b : Vote du budget eau et assainissement – M49-**

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré, vote à :

10 voix POUR

1 voix CONTRE

POUR le budget M49-2015- qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 95 235.71€
- Section d'investissement : 302 759.51€

**Délibération N°2015 /22 : VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE A COMPTER DU 13 AVRIL 2015**

Le Conseil Municipal, après Madame le Maire entendu et en avoir délibéré, à 10 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide de modifier les tarifs de location de la salle communale comme suit :

	1 JOUR	2 JOURS
ECOLES ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
HABITANTS DE LA COMMUNE	140	200
HABITANTS COMMUNAUTE DE COMMUNE DE PROVINS ET PARTICULIER HORS COMMUNE	200	300
GROUPEMENTS, SOCIETES, ASSOCIATIONS HORS COMMUNE ET MANIFESTATIONS DIVERSES DANS UN BUT LUCRATIF	210	350

**Délibération N°2015/23: Objet : Délibération sur l'abrogation de la délibération N°2015/01**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Abroge** la délibération du 8 novembre 2000 ;

**Abroge** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2015 portant sur l'inscription des chemins au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, visée par la sous-préfecture de Provins, le 21/01/2015, comportant une erreur matérielle quant à la date de la délibération à abroger ;

**Emet** un avis favorable au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, annexé à la présente délibération ;

**Accepte** l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, des chemins ruraux tels que désignés dans l'annexe à la présente délibération.

**Questions diverses**

Problème de stationnement au Chêne Guillemot. Madame le Maire prendra contact avec Monsieur LEBAT, maire de la commune de Bezalles, pour trouver une solution au problème.

Madame le Maire clos la séance à vingt et une heure trente

Vu, le 15 avril 2015  
Madame le Maire  
Catherine Gallois

**Information du conseil municipal :**  
BastienBony a démissionné de ses fonctions de 1<sup>er</sup> adjoint.

## VOS DEMARCHES PAR INTERNET

### ◆ Achat de timbres

Depuis le 2 mars 2015, grâce au nouveau site internet [www.timbres.impots.gouv.fr](http://www.timbres.impots.gouv.fr) de la DGFiP les usagers peuvent se procurer des timbres fiscaux nécessaires à l'établissement de passeport depuis leur ordinateur, tablette ou smartphone.

### ◆ Démarches fiscales

Le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) de la DGFiP vous permet d'effectuer en ligne l'essentiel de vos démarches fiscales courantes sans avoir à vous déplacer, 24h/24, 7 jours/7 comme :

- consulter votre situation fiscale (échancier, déclarations et avis...);
- effectuer des démarches (changement d'adresse, déposer une réclamation ;
- payer en ligne leurs impôts et bénéficier ainsi d'un délai supplémentaire de 5 jours et la somme est prélevée 10 jours après la date limite de paiement.

### ◆ Titulaires du permis de conduire

Dans le cadre de l'information et Prévention des usagers de la route, deux sites vous permettent :

- de consulter votre solde de points [www.telepoints-verif.info.fr](http://www.telepoints-verif.info.fr)
- ou d'être conseillés et orientés au moment propice pour les stages de récupérations de points dans chaque département [www.francepointspermis.fr](http://www.francepointspermis.fr).

## PERMIS DE CONDUIRE

### ◆ Centralisation du traitement des opérations liées aux permis de conduire et au système d'immatriculation des véhicules

Dans le cadre du programme de modernisation et de simplification du Ministère de l'intérieur, deux plateformes traiteront l'ensemble des opérations liées aux permis de conduire, la sous-préfecture de Meaux, au nord et la sous-préfecture de Melun au sud.

De ce fait, dès le 1<sup>er</sup> avril 2015, les demandes de titres ou de documents liés à l'immatriculation de véhicules ne seront plus instruites par les sous-préfectures de Provins et de Torcy...

Il est vivement recommandé avant toute démarche de consulter le site des services de l'état : [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr) et, par le biais d'internet le site de l'agence nationale des titres sécurisés qui permet de réaliser les opérations les plus courantes : <https://ants.gouv.fr>.

## CREATION D'ENTREPRISE

La Communauté de communes du Provenois adhère à la plateforme Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne depuis 2005.

Chaque porteur de projet souhaitant s'implanter dans la commune peut bénéficier du soutien de cette plateforme par :

- des conseils – orientation personnalisée
- un prêt d'honneur à 0 % octroyé à titre personnel et sans garantie
- un suivi et accompagnement post-crétion.

Courriel : [initiative.mvs.sud77@camvs.com](mailto:initiative.mvs.sud77@camvs.com)

Site : [www.initiative-mvs-sud77.fr](http://www.initiative-mvs-sud77.fr)

Tél. 01.64.38.96.85

## VOTRE SANTE

**Médical Retraite** est un service de conseil gratuit pour les familles en recherche d'une place disponible en maisons de retraite.

Son projet se distingue par une équipe pluridisciplinaire. Composée de conseillers spécialistes en gérontologie, d'experts juridiques, de médecins et psychologues, elle répond à la demande dans toute sa dimension humaine.

Les aînés et leurs aidants sont ainsi accompagnés de manière éclairée, et sont soutenus dans leurs démarches souvent éprouvantes.

### Trois pôles novateurs, professionnels et gratuits

**Un pôle Juridique** : Il permet à tous de poser les questions sur les aides, les droits et les obligations, sans oublier les tutelles, curatelles...

**Un pôle d'information médicale** : Il permet à tous d'en savoir plus sur les différentes pathologies liées au 3<sup>ème</sup> âge : Alzheimer, Parkinson, AVC etc. Ce service ne remplace pas une consultation auprès d'un médecin.

**Un pôle d'écoute psychologique** : Cet espace de parole permet d'aborder toutes les problématiques personnelles souhaitées. Ce service, comme les deux autres, respecte les règles de confidentialité.

Médical Retraite conseille les familles partout en France et les aide dans la recherche d'une place disponible en maison de retraite (médicalisée ou non). Des spécialistes en gérontologie identifient les besoins et proposent des réponses personnalisées, adaptées à l'urgence de la demande, au budget, à la zone géographique et aux pathologies du futur résident. Ils accompagnent les personnes âgées, leurs proches ainsi que les professionnels qui les suivent, tout au long des démarches, jusqu'à l'admission. Nous proposons aussi bien des foyers logements, des résidences services que des maisons de retraite médicalisées. Nous privilégions les établissements offrant une prise en charge de qualité. **Prise de rendez-vous téléphonique au 01 84 88 61 85**

[www.medical-retraite.fr](http://www.medical-retraite.fr). Ariane Haddad

## REGARD SUR LES MANIFESTATIONS DE PRINTEMPS

Dimanche 5 avril 2015



Vous avez été nombreux à vous déplacer avec vos enfants à la chasse aux œufs ce dimanche de Pâques. Votre récolte a été bonne. Bravo.

## PROCHAINEMENT À SAINT HILLIERS

♦ Concert Chorale dirigé par Arnaud VETO de Villars

- « Rule Britannia » de T. ARNE
- « Non je ne regrette rien » d'E. PIAF
- « Chœur des soldats » de C. GOUNOD
- « Ave Verum » de W.A. MOZART
- « Skyfall » d'ADELE
- Intermede : « Patricia » grande ouverture pour Accordéon
- « Le Blues du Businessman » extrait de STARMANIA
- « Carmen Quadrille » de E. STRAUSS
- « L'hymne à l'amour » de E. PIAF
- « Chœur des Hébreux » de G. VERDI
- « Yellow Submarine » des BEATLES
- « Les Lacs du Connemara » de M. SARDOU

Chœur de l'ACSP de Maison Alfort/Créteil

Piano : Virginie JUNGLUT

Batterie : Stephano CAVAZZINI

Les choristes sont au nombre de 25

**SAINTE HILLIERS**  
CONCERT CHORALE  
ACSP de Maisons Alfort/Créteil  
Direction : Arnaud VETO  
**Samedi 30 mai à 20h30**  
Eglise de Saint Hilliers  
Au programme  
variétés françaises  
variétés internationales  
chœurs d'opéra  
Entrée - Libre participation  
Ne pas prêter sur la voie publique

♦ **LE FOYER RURAL DE SAINT-HILLIERS** tiendra son assemblée générale le **Samedi 30 mai à 11 heures à la Mairie**

Les personnes désirant les rejoindre en tant que membres sont cordialement invitées.

♦ **FÊTE DES VOISINS**, organisée par le Foyer rural, dans la cour de l'école

**Vendredi 29 mai à 19 heures**

Venez partager un moment convivial autour d'un repas, apportez votre plat, salé, sucré, des boissons. L'apéritif est offert par le Foyer Rural.

♦ **GRANDE FÊTE COMMUNALE**

**Dimanche 5 juillet 2015**

Organisée par le Comité des fêtes de Saint Hilliers

## PROCHAINEMENT AUX ALENTOURS

**PROVINS**  
Seine-et-Marne Ile-de-France  
**Ile Son et Lumière**  
depuis 1982  
les 5 - 6 - 12 - 13  
juin 2015

Réservations en ligne :

<http://reserver.provins.free.fr>

<http://sonlumiere.provins.free.fr>

## LOISIRS POUR TOUS

♦ CG77-Dispositif 'Tous en vacances en Seine-et-Marne' - Edition 2015

Nous vous rappelons que le dispositif «Tous en vacances en Seine-et-Marne», permettant d'accompagner le départ en vacances de familles Seine-et-Marnaises sur des séjours packagés de 8 ou 5 jours se déroulant en Seine-et-Marne, est reconduit cet été.

Nous vous informons que les pré-réservations des séjours sont ouvertes depuis le lundi 23 mars 2015. Elles s'effectuent par téléphone auprès des services de Seine-et-Marne Tourisme, les Lundi, mardi, jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h et le Mercredi de 14h à 16h

Vous pouvez consulter dès à présent les offres de séjour sur la plateforme internet <http://www.tousenvacances-77.fr>.

Vous trouverez sur cette plateforme les numéros de téléphone à contacter pour effectuer les réservations pour chacun des hébergements proposés.

## ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE LA COMMUNE

- ♦ CHENIL PENSION DE LA TUILERIE 01 64 00 15 45  
Email : [la-tuilerie@wanadoo.fr](mailto:la-tuilerie@wanadoo.fr)
- ♦ CORTET PEINTURE 16 rue Grand Boissy – Pivot 01 64 08 92 81
- ♦ FERME PEDAGOGIQUE DE ST HILLIERS 2 La Petite Cour  
01 64 00 24 61
- ♦ Serge TRIPE plombier - 11 rue Grand Boissy - Pivot 01 64 08 96 16
- ♦ TRIPE SARL maçon - 4 route de Chenoise 01 64 00 35 59
- ♦ Entreprise Gallois Espaces verts - 7 grande rue - 06.88.67.45.26  
[jp\\_gallois05@hotmail.fr](mailto:jp_gallois05@hotmail.fr)
- ♦ Association "Change d'allure" - La Ville au Bois 07.82.76.00.80  
Email : [changedallure@gmail.com](mailto:changedallure@gmail.com)

## RAPPEL DE REGLEMENTATION

Est-il encore utile de le rappeler ? Mais oui...

### Travaux et autres tâches bruyantes

Jours ouvrés de 7h à 20h

Samedis de 9h à 12h - de 15h à 19h30

Dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

L'arrêté complet relatif aux bruits de voisinage est affiché en Mairie.

### Feux

Les feux de jardins sont interdits quelle qu'en soit la nature, à même le sol ou dans des récipients.

L'arrêté complet est affiché en Mairie.

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Mardi et Jeudi de 14h30 à 18h30

Mercredi de 14h à 20h

Vendredi de 16h à 19h

Samedi de 9h à 12 h.

## CONTACTS UTILES

- ♦ Pour trouver le pharmacien le plus proche. Application mobile ou site Internet "[monpharmacien-idf.fr](http://monpharmacien-idf.fr)".



## ENQUÊTE

La Mairie souhaiterait savoir si vous êtes intéressés par un ramassage pour vous emmener à CHENOISE en vue de la liaison avec le Seine et Marne Express.

*Cette information ne constitue pas un engagement et n'a valeur que de sondage.*

Nous avons donc besoin de connaître le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées et à quels horaires (en fonction bien entendu des horaires de passage du Seine et Marne Express à Chenoise).

Contactez la Mairie pour donner vos créneaux horaires au **01.64.00.15.43**.